



Forez en Lyonnais

Communauté de Communes

CONTRAT

ENFANCE

JEUNESSE

PROJET 2015-2018

Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais

Commune de Chazelles-sur-Lyon

Commune de Chevrières

Commune de Grammond

Commune de Maringes

Commune de Saint-Denis-sur-Coise

Commune de Virigneux



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Enjeux du Contrat Enfance Jeunesse

Contrat d'objectifs et de co-financements

Conclu entre la CAF de la Loire, la MSA Ardèche-Drôme-Loire, la Communauté de communes Forez en Lyonnais et les communes

Précédent contrat signé pour la période 2011 à 2014. Nouveau contrat de 2015 à 2018

Les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse:

Répondre aux besoins et aux attentes des familles

Développer et améliorer l'offre d'accueil des 0-17ans (répartition géographique, écoute des besoins, implication du public, accessibilité financière...)

Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société, des enfants et des jeunes

Des actions éligibles financées sur les volets *Petite-enfance*, *Enfance*, et *Jeunesse*

Les communes signataires reçoivent le soutien du CEJ pour les actions suivantes:

Chazelles-sur-Lyon : l'accueil périscolaire communal, le centre de loisirs de l'ALE¹, l'Accueil Jeunes de la MJC, la Ludothèque des Monts du Lyonnais, la Coordination Enfance Jeunesse.

Chevrières : l'accueil périscolaire communal, et le centre de loisirs de l'AFR² locale.

Grammond : l'accueil périscolaire et le centre de loisirs gérés par l'AFR locale.

Virigneux : l'accueil périscolaire et le centre de loisirs gérés par l'AFR locale.

La Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais est soutenue par le CEJ, pour les actions suivantes : les Multi-accueils Chapi Chapeau et Les Gargalous, gérés par la CCFL, le Relais d'Assistants Maternels du Centre socioculturel de forez-en-Lyonnais, et la coordination Petite-Enfance Enfance Jeunesse.

Des actions bénéficiant de la dégressivité des contrats antérieurs (Contrat Petite Enfance et Contrat Temps Libre)

La commune de Chazelles-sur-Lyon était signataire de ces contrats avant le CEJ pour les actions qui ne sont aujourd'hui plus éligibles au CEJ : bibliothèque, éveil musical, entretien de l'aire de jeux, information aux familles, MJC hors accueils de loisirs...

Des actions existantes non inscrites à ce jour (éligibles ou non)

Interventions de l'OMS³ à Chazelles-sur-Lyon

Écoles de musique

Actions MJC (Ados d'parents – Parents d'ados)

ALSH été de St Médard-en-Forez-Chevrières-Aveizieux

Garderie périscolaire OGEC⁴ Chevrières (matin et midi)

Garderie périscolaire OGEC⁵ Chazelles-sur-Lyon

Garderie périscolaire OGEC Maringes

Garderie périscolaire OGEC St Denis-sur-Coise

Garderie périscolaire commune de Viricelles

Garderie périscolaire commune de la Gimond

Accueil jeunes du CLAFR⁶

Mission Locale, PRE⁷, Point Info Santé, cybercentre

Activités sportives, culturelles, artistiques diverses

Clubs de jeunes autonomes

1 Association Loisirs Enfants

2 Association Familles Rurales

3 Office Municipal des Sports

4 Organisme de Gestion de l'École Catholique

5 Organisme de Gestion de l'École Catholique

6 Comité de Liaison des Associations Familles Rurales

7 Point Rencontre Emploi

Rappel des évolutions liées au CEJ 2011-2014 du territoire CCFL

Ouverture et montée en charge du multi-accueil Les Gargalous

Extension de l'activité du multi-accueil Chapi Chapeau (10 places supplémentaires, reprise de gestion par la CCFL, changement de nom)

Extension d'activité du RAM (en lien avec l'ouverture des locaux de chevrières)

Déclaration du périscolaire municipal de Chazelles-sur-Lyon

Extension de l'accueil de loisirs de l'AFR de Grammond

Extension de l'accueil de loisirs de l'AFR de Virigneux

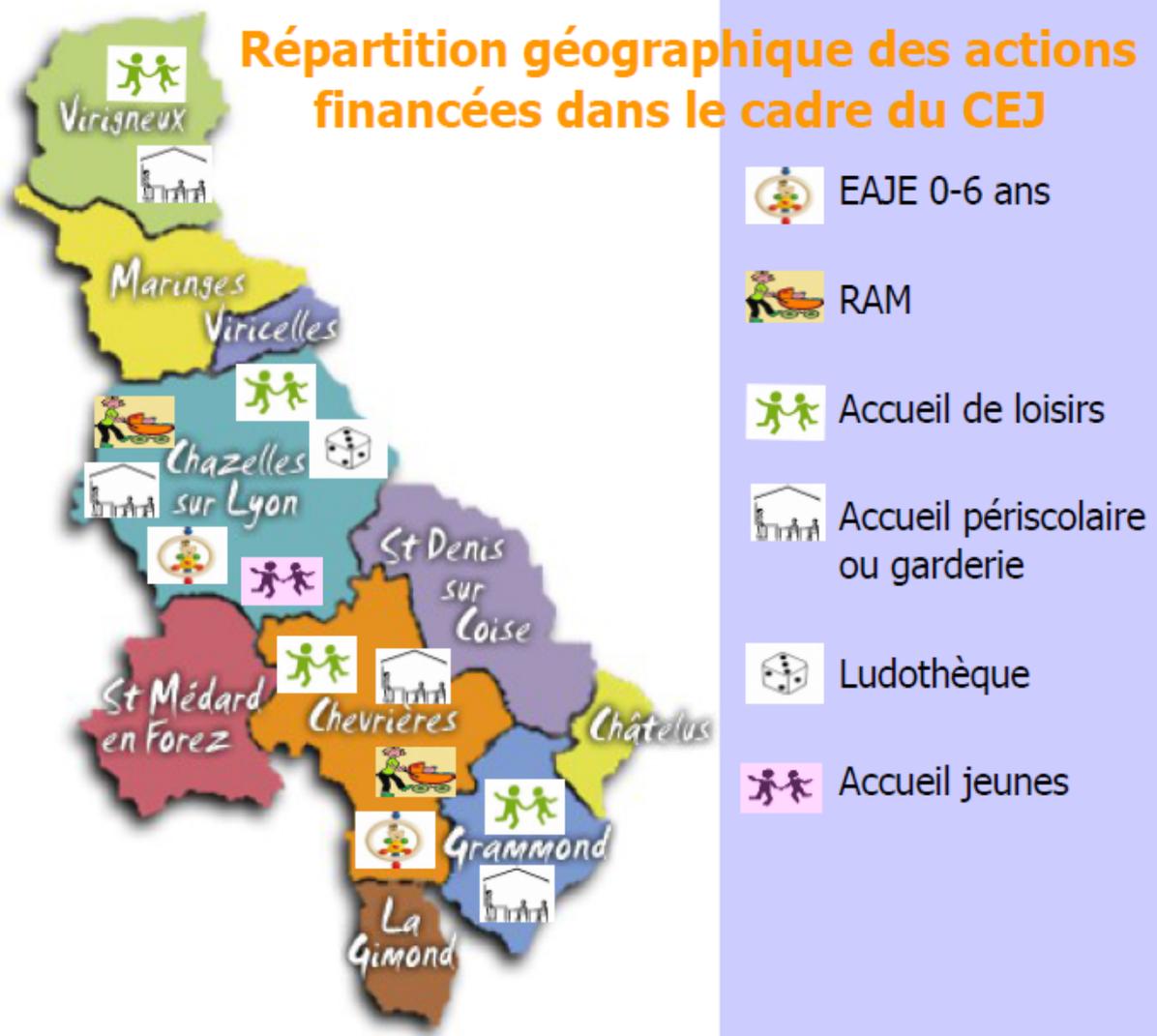
Création de l'accueil de loisirs de l'AFR de Chevrières

Extension de l'accueil jeunes de la MJC de Chazelles-sur-Lyon

Mise en place de la coordination jeunesse au niveau de la CCFL

Formation BAFA – commune de Chazelles-sur-Lyon

Formation BAFD – commune de Chevrières



Axes de travail
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2015-2018
Territoire de Forez en Lyonnais

Éléments démographiques du territoire de la CCFL

CCFL	Nb de naissances	Nb d'enfants de moins de 3 ans	Nb d'enfants de 3 à 6 ans	Nb d'enfants de 6 à 12 ans	Nb de jeunes de 12 à 18 ans
2008	154	401	399	825	633
2010	141	435	428	863	730
2013	118	437	426	863	835
2014	123	426	429	908	858

Données CAF - MSA

Commune	Nb d'hab en 2011	Nb de naissances				- de 3 ans		3 à 6 ans		6 à 12 ans		12 à 18 ans	
		2011	2012	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Châtelus	124	2	0	1	3	-	4	7	6	9	12	11	12
Chazelles-sur-Lyon	5124	48	68	49	48	174	173	150	170	324	346	337	348
Chevrières	1060	9	14	10	17	40	44	42	39	82	115	105	109
Grammond	867	12	21	9	11	41	40	48	52	89	88	73	77
La Gimond	283	4	5	2	5	8	11	16	13	24	25	20	21
Maringes	650	12	9	8	12	26	29	27	29	53	59	57	60
St-Denis-sur-Coise	612	12	9	11	4	33	29	34	24	67	84	60	68
St-Médard-en-Forez	976	22	24	13	11	55	48	63	52	118	87	81	65
Viricelles	431	7	9	7	8	23	22	16	15	39	41	35	41
Virigneux	602	15	14	8	4	35	26	23	29	58	51	56	57

Données CAF - MSA

	% de bénéficiaires des minima sociaux	Taux d'enfants bénéficiaires de l'ARS ⁸	Montant moyen QF ⁹ CAF
Département de la Loire	20,71 %	59,37 %	874 €
CCFL	10,12 %	50,14 %	973 €
Châtelus	6,67 %	28,57 %	1125 €
Chazelles-sur-Lyon	14,63 %	57,64 %	895 €
Chevrières	4 %	34,65 %	1056 €
Grammond	6,20 %	59,06 %	975 €
La Gimond	7,89 %	15,56 %	1195 €
Maringes	8,41 %	51,56 %	993 €
St-Denis-sur-Coise	5,38 %	56,30 %	982 €
St-Médard-en-Forez	4,38 %	50,31 %	1037 €
Viricelles	4,48 %	35,44 %	1081 €
Virigneux	3 %	40,87 %	1058 €

Données CAF - MSA 31/12/2013

8 Allocation Rentrée Scolaire

9 Quotient Familial

Répartition des familles allocataires selon les tranches de QF			
Montant QF (en euros)	Nombre CCFL	Pourcentage CCFL	Pourcentage Loire
QF CNAF de 0 à 300	21	1,73 %	4,63 %
QF CNAF de 300 à 600	155	12,76 %	24,66 %
QF CNAF de 600 à 900	356	29,32 %	24,82 %
QF CNAF de 900 à 1200	287	23,65 %	16,79%
QF CNAF de 1200 à 1500	159	13,10 %	9,17 %
QF CNAF de 1500 à 1800	56	4,61 %	3,74 %
QF CNAF de 1800 et +	24	1,98 %	2,62 %
QF CNAF indéterminé	156	12,85 %	13,08 %

Données CAF 31/12/2013

Pour info, pourcentage de QF < 700 (politique loisirs et vacances)

QF CNAF de 0 à 700	
CCFL	23,31 %
Loire	39,46 %

Les données démographiques concernant les enfants et les jeunes sont des éléments importants à prendre en compte dans les projets du CEJ. En effet, les évolutions des structures d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire sont liées aux effectifs des classes d'âges.

Sur le territoire, l'accueil Petite-Enfance a évolué dans le cadre du précédent Contrat Enfance Jeunesse avec le développement de l'accueil collectif en complément des modes de garde individuel, en réponse aux besoins identifiés.

Une baisse des naissances a été observée sur cette même période, avec une stagnation sur les deux dernières années ; sans incidence significative sur les demandes de garde.

Sur la période du nouveau contrat, les évolutions de l'accueil petite-enfance devraient davantage être liées aux réalités socio-économiques, plutôt que démographiques. En effet, les contrats de garde plus réduits et les solidarités familiales semblent prendre le pas sur les contrats à temps plein.

Au cours des dernières années, la population du territoire de Forez-en-Lyonnais présente une augmentation forte et constante du nombre de jeunes.

Entre 2008 et 2015, l'augmentation du nombre de jeunes de 12 à 18 ans est très significative, sur l'ensemble des communes, avec 35 % de cette classe d'âges en plus sur le territoire.

Cette population correspond à celle qui fréquente les accueils jeunes, d'où la nécessité de développer ce type d'accueil.

Sur la même période, une hausse de 10 % du nombre d'enfants de 6 à 12 ans, est également observée ; faisant apparaître des besoins en accueil jeunesse sur le long terme.

Le niveau de vie de la population de forez-en-Lyonnais n'est pas très élevé, avec près du quart des familles ayant un quotient familial inférieur à 700 euros. Ce niveau de quotient familial correspond aux politiques d'aide aux vacances et aux loisirs de la CAF, dont les bénéficiaires sont les familles ayant des revenus modestes.

Plus de 50 % des enfants habitants la CCFL sont bénéficiaires de l'ARS. Pour rappel, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) est destinée aux familles les plus modestes.

D'où l'importance d'une politique tarifaire adaptée aux revenus des familles, pour permettre l'accessibilité de tous aux structures d'accueil et de loisirs enfance / jeunesse.

Projet 2015-2018 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE Territoire de la CCFL

Sur le territoire de Forez en Lyonnais, qui regroupe 10 communes, les enfants et jeunes de moins de 18 ans représentent environ le quart de la population totale qui, elle s'élève à 10 859 habitants, selon les données CAF 2013.

Ces dernières années, les élus ont pris conscience de l'importance de développer des services à destination des familles, pour les accompagner dans la garde et l'éducation de leurs enfants, et pour renforcer l'attractivité du territoire.

Pour mener un état des lieux, faire du lien entre l'offre existante et les besoins des enfants et des jeunes et favoriser le développement de nouvelles actions, la Communauté de communes a commencé par mettre en place une coordination Petite Enfance, portée par le centre socioculturel de Forez-en-Lyonnais.

Dès 2011, les élus de la CCFL ont étendu cette réflexion à la politique enfance-jeunesse. C'est dans une optique de mutualisation de projets, de moyens, et de complémentarité d'actions, que la communauté de communes a créé un poste salarié pour la coordination Petite-enfance Enfance Jeunesse, avec le soutien de la CAF.

En 2012, ce poste a été mutualisé avec la coordination Enfance Jeunesse de la Commune de Chazelles-sur-Lyon, engagée dans cette démarche depuis plusieurs années.

En 2012-2013 un diagnostic a été réalisé, accompagné par l'organisme Mairie-Conseils, pour évaluer l'existant et les besoins pour les jeunes de 12 à 25 ans dans les communes. Ce diagnostic a donné lieu à la définition d'un Projet Jeunesse Intercommunal (voir document joint).

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 à 2018, les élus réaffirment leur engagement pour l'enfance et la jeunesse à travers ce projet éducatif de territoire axé sur le développement artistique et culturel, et l'implication citoyenne des enfants et des jeunes.

La Communauté de communes et certaines communes membres souhaitent avant tout conforter l'existant, en soutenant les associations qui mettent en place des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse, ou par la gestion directe de services pour les enfants et les jeunes.

Des actions nouvelles répondant à des besoins identifiés vont voir le jour dès 2015, et certaines sont en cours d'étude quant à la forme qu'elles vont prendre. D'autres communes membres de la CCFL vont donc intégrer ce nouveau contrat dès 2015, ou dans les années suivantes via des avenants.

Au niveau de la CCFL, une extension du temps de coordination est attendue par les élus pour accompagner le développement d'actions notamment auprès du public jeune. En effet, cette extension permettra de renforcer certains aspects de la coordination, visés par la CAF.

PETITE ENFANCE

L'accueil Petite-Enfance s'est développé de façon significative en terme d'accueil collectif lors du précédent contrat avec la création du multi-accueil Les Gargalous et l'extension de capacité de la structure multi-accueil Chapi-Chapeau.

L'accueil chez les assistantes maternelles est globalement stable.

L'offre de garde des jeunes enfants, proposée sur le territoire, semble répondre aux besoins des familles. Il est observé une évolution de la forme des contrats, de plus en plus souvent en temps partiel, en lien avec les réalités du monde du travail.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les axes de coordination Petite-Enfance au niveau de la CCFL ont été travaillés en lien avec les pistes de la CDAJE (Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant), dans l'optique première de conforter l'existant.

OBJECTIFS CEJ 2015-2018 :

⇒ Adapter l'offre d'accueil Petite-Enfance aux besoins des familles :

- Centraliser les données sur la Petite-Enfance (0-6 ans) : scolarisation, différents modes d'accueil et fréquentations, ...
- Favoriser l'inter-connaissance et les passerelles entre les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans (multi-accueils, RAM, périscolaires, centres de loisirs, ...).
- Adapter l'offre existante et la développer si besoin.

⇒ Favoriser la qualité de l'accueil :

- Accompagner la professionnalisation: conférence/formation pour les professionnels Petite-Enfance (multi-accueils, RAM, périscolaires, centres de loisirs, ...) – professionnalisation, uniformité des pratiques.
- Évaluer la qualité des différents types d'accueil et favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des enfants de moins de 6 ans.
- Favoriser le partage de principes éducatifs entre professionnels et parents ; et accompagner la famille dans la parentalité (conférence, temps fort Petite-Enfance, implication des parents...).

⇒ Développer le partenariat, la mise en réseau, la communication :

- Améliorer la communication sur les différents modes d'accueil des moins de 6 ans et sur les événements Petite-Enfance.
- Mettre en place des temps fort Petite-Enfance, des actions partenariales entre les structures.

AXES DE DEVELOPPEMENT CEJ 2015-2018 :

Projet de création d'un LAEP par le Centre socioculturel de Forez-en-Lyonnais

En 2014, le Centre Social de Forez-en-Lyonnais a engagé un travail de diagnostic des besoins des habitants en terme de lien et de vie sociale. Cette étude va enrichir la réécriture de son projet associatif, et le développement de nouvelles actions, favorisé par l'installation dans de nouveaux locaux. En effet, la création de locaux dédiés aux missions du centre social et adaptés à l'accueil des différents publics « cibles », va permettre d'améliorer la lisibilité des actions de cette structure et ainsi en renforcer « l'efficacité ».

Le projet de LAEP, s'inscrit dans les axes de développement pressentis au niveau de l'accueil Petite-Enfance.

La réhabilitation de locaux pour le Centre social, prévue en 2015-2016, va être l'opportunité de mettre en place un projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Ces temps d'accueil de l'enfant, jusqu'à 6 ans, avec un parent, autour du jeu et d'activités pourraient se mettre en place dans les nouveaux locaux du RAM de Chazelles, et ceux de Chevrières pourraient être également être utilisés, en vue d'une équité territoriale.

Cette réflexion va être menée conjointement courant 2015, par les administrateurs du Centre Social et par la Comité de Pilotage Petite Enfance de la CCFL, en vue d'un éventuel avenant au Contrat Enfance Jeunesse, en 2016 (année d'installation dans les nouveaux locaux).



Au cours du précédent CEJ, la recherche de cohérence dans l'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire, a favorisé la mutualisation de projets, de moyens et d'actions.

Les axes de coordination Enfance Jeunesse au niveau de la CCFL pour le CEJ 2015-2018, ont été travaillés en lien avec le Projet Jeunesse Intercommunal.

OBJECTIFS CEJ 2015-2018 :

⇒ Adapter l'offre d'accueil Enfance Jeunesse aux besoins des familles :

- Centraliser les données sur l'Enfance et la Jeunesse (6-18 ans) : scolarisation, différents modes d'accueil et fréquentations, ...
- Favoriser l'inter-connaissance et les passerelles entre les structures accueillant des jeunes (établissements scolaires, structures socio-éducatives jeunesse...).
- Poursuivre le développement des offres d'accueil pour les enfants et les jeunes.

⇒ Favoriser la qualité de l'accueil :

- Favoriser les échanges de pratiques professionnelles, les projets communs, les formations...
- Évaluer la qualité des différents types d'accueil et favoriser la prise en compte des besoins spécifiques aux différents âges et à leurs problématiques propres.

⇒ Développer le partenariat, la mise en réseau, la communication :

- Améliorer la communication sur les différents modes d'accueil et sur les actions ou événements.
- Mobiliser les partenaires et développer des projets dans le cadre des préconisations du Projet Jeunesse Intercommunal.

Mutualisations au sein des structures enfance-jeunesse du territoire :

Au cours du précédent Contrat Enfance Jeunesse, les porteurs d'actions des différentes communes (ALSH, périscolaires et accueils jeunes) ont avancé dans leur structuration, notamment au niveau de l'encadrement. Les contraintes d'organisation et budgétaires, ainsi que les logiques de projets, les ont incité à créer des postes salariés cohérents et transversaux sur des actions et des publics complémentaires.

Cette politique favorise la pérennisation des emplois et la fidélisation des professionnels sur ces postes, qui permettent de mener des projets sur le long terme.

Exemples :

- Commune de Grammond : l'Association Familles Rurales mutualise sur un même poste salarié les fonctions de directeur du centre de loisirs, coordination de l'accueil périscolaire et des TAP. Les fonctions de direction/animation du pôle jeunes pourraient également être mutualisées.
- Commune de Virigneux : l'Association Familles Rurales mutualise sur un même poste les fonctions de direction/animation de l'accueil périscolaire, et de direction du centre de loisirs.
- Commune de Chevrières : formation BAFD des salariés de l'accueil périscolaire municipal, pour les fidéliser sur ces fonctions ; et projet de mutualisation d'une salariée formée, pour la direction du centre de loisirs géré par l'AFR locale.
- Commune de Chazelles-sur-Lyon : la Mairie et l'Office Municipal des Sports (OMS) associatif mutualisent sur un poste salarié, les fonctions de Chargé des Sports communal (intervenant sportifs dans les écoles, le périscolaire et TAP et les structures ACM enfants et jeunes) et l'animateur sportif de l'OMS (animation locale, soutien aux associations sportives et directeur de l'accueil de loisirs à dominante sportive, qui est en cours de création).
- la Commune de Chazelles-sur-Lyon et la CCFL mutualisent le poste de coordination petite-enfance / enfance / jeunesse, favorisant de fait la complémentarité des actions sur le territoire

AXES DE DEVELOPPEMENT CEJ 2015-2018 :

Dans le cadre du développement d'actions nouvelles, à inscrire dans le CEJ 2015-2018, des réflexions et mises en place sont en cours, pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes, et poursuivre les mutualisations possibles.

Développement de l'Accueil Jeunes du CLAFR :

Le CLAFR (Comité de Liaison des Associations Familles Rurales) développe des temps d'accueil libre des jeunes sur différentes communes du territoire (Chevrières, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Virigneux) et sur la commune limitrophe de Bellegarde-en-Forez, sous la déclaration d'un accueil jeunes multi-site.

Ce type de déclaration permet la mutualisation de projets, de sorties, de camps pour les jeunes de différentes communes du territoire, grâce à un temps salarié d'animateur mutualisé entre les 4 communes concernés.

La signature du CEJ 2015-2018, par les communes concernées par l'accueil jeunes du CLAFR, va permettre la pérennisation, et favoriser le développement de cette action jeunes, grâce au soutien apporté par la CAF.

Mise en place d'un accueil jeunes à Grammond par l'AFR locale:

Un accueil jeunes pour les 11-14 ans, les mercredis ou samedis après-midi, va être déclaré dans un premier temps.

Pendant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis au sein de l'accueil jeunes de Marcenod (commune voisine), sur lequel intervient également l'animatrice jeunes.

En effet, le poste salarié de cette animatrice jeunes est mutualisé avec la direction du centre de loisirs 4-12 ans, l'animation de l'accueil périscolaire et la coordination des TAP, gérés par l'AFR de Grammond.

Ces mutualisations d'actions et de postes salariés, au niveau de la commune, favorisent la complémentarité des actions, et renforcent de fait la qualité des accueils.

Cette action devrait entrer dans le CEJ de la Commune, en 2015.

Projet de création d'un accueil jeunes à St-Médard par la MJC locale :

La MJC de St-Médard-en-Forez est en cours de réflexion quand à l'accueil et à la place des jeunes de 11-18 ans, sur la commune.

Le principe de mutualisation avec une autre structure jeunesse du territoire CCFL serait également envisagé en cas de développement d'un accueil jeunes.

Cette action pourrait également entrer dans le nouveau CEJ, via un avenant en 2016.

Développement de l'activité ludobus par la ludothèque :

L'activité de la ludothèque se déploie à l'échelle du territoire, grâce au ludobus.

La nécessité de mise en place d'un temps salarié, pour pouvoir répondre aux attentes du territoire, amène la ludothèque à reformuler sa demande de soutien à la collectivité.

La CCFL va étudier les conditions d'une prise de compétences et envisagera, le cas échéant, un avenant au nouveau CEJ.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans certaines communes, avec développement de nouveaux temps d'activités périscolaires :

La coordination Enfance Jeunesse de la CCFL assure un relais d'informations concernant l'actualité juridique, apporte un soutien technique au sujet de l'élaboration du PEDT¹⁰ et transmet les contacts des partenaires et prestataires pour les temps d'activités périscolaires.

Création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes :

Parmi les différentes propositions d'actions listées dans le cadre du Projet Jeunesse Intercommunal, la création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes a émergé.

Courant 2014-2015, le projet a été travaillé en concertation entre les élus référents des communes, et les partenaires Jeunesse (établissements scolaires et structures jeunesse). La phase de mise en place et d'animation effective de ce dispositif a démarré en mai – juin 2015.

Ce projet est construit sur la base de l'organisation de l'accueil des jeunes sur le territoire et repose sur la co-animation par des élus référents, les animateurs jeunesse des différentes structures du territoire ainsi que la coordinatrice enfance jeunesse de la CCFL.

10 Projet Éducatif de Territoire

Ce Conseil Intercommunal des Jeunes est destiné aux jeunes de l'ensemble du territoire. Il est établi sur le principe du volontariat des jeunes.

« En considérant le Jeune comme une ressource du territoire et un citoyen à part entière, on encourage son engagement, son éducation et son implication citoyenne dans la vie locale. C'est un espace d'échanges, de concertation et de rencontres. L'occasion pour les jeunes de s'exprimer, proposer et défendre leurs idées, donner leur avis, dialoguer avec les élus et mettre en place des projets ». *Extrait du projet du Conseil Intercommunal de Forez-en-Lyonnais.*

Démarche d'éducation artistique et culturelle :

Le diagnostic jeunesse a pointé une offre culturelle pauvre et/ou peu ou pas saisie par la jeunesse et préconisait le développement et l'accessibilité des pratiques artistiques et culturelles sur le territoire, pour les jeunes.

Ainsi, le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle, initiée dans le cadre d'une convention signée par la CCFL avec la DRAC¹¹ pour la période 2015 à 2017, s'inscrit pleinement dans les axes du Projet Jeunesse Intercommunal.

Transversal des différents publics, l'entrée choisie par les élus est le public enfants et jeunes. Autour de l'axe thématique « Image de soi, image du territoire », les établissements scolaires et les structures d'accueil travaillent en partenariat sur la mise en place des projets d'intervention des artistes sur le territoire.

Différents axes artistiques (photos, vidéos, BD, danse, spectacle vivant...) vont être supports de projets, et de mutualisation de projets, pour les structures socio-éducatives petite-enfance, enfance et jeunesse ; sous la coordination du Chargé de développement socioculturel de la CCFL.

Coordination Enfance Jeunesse CCFL:

L'éducation artistique et culturelle, ainsi que l'implication citoyenne des jeunes dans la vie locale, sont des axes forts du projet 2015-2018 du Contrat Enfance Jeunesse, par l'implication des structures socio-éducatives dans ces démarches territoriales (Convention DRAC et Conseil Intercommunal des Jeunes). D'où la recherche de cohérence et de complémentarité permanentes entre le travail de coordination Enfance Jeunesse et de Développement Socioculturel au niveau de la CCFL.

L'extension du temps de coordination Enfance Jeunesse dans le cadre de ce nouveau contrat est nécessaire pour renforcer l'existant et approfondir l'analyse et l'évaluation qualitative de l'accueil enfance jeunesse du territoire. Elle permettra également de mettre en place des outils de communication sur l'offre et de développer des actions partenariales entre les structures, qui sont complémentaires sur les différents temps ou les différents âges de l'enfant ou du jeune.

11 Direction Régionale des Affaires Culturelles

Axes de travail
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2015-2018
Commune de Chazelles-sur-Lyon

Éléments démographiques de la Commune de Chazelles-sur-Lyon

Nombre d'habitants	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chazelles-sur-Lyon	5 041	5 074	5 080	5 097	5 110	5 124
CCFL	10 113	10 237	10 346	10 477	10 605	10 729

Données CAF

Nombre de naissances	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chazelles-sur-Lyon	56	52	53	56	59	48	68	49	48
CCFL	144	130	154	139	141	143	173	118	123

Données CAF et communes

Données Familles	Nombre d'allocataires	% de personnes couvertes	% d'enfants relevant de la MSA (0-18 ans)	% de familles nombreuses	% de familles mono parentales (CAF)	% de bénéficiaires RSA majoré
Chazelles-sur-Lyon	964	48,73 %	3,54 %	25,05 %	22,43 %	1,87 %
CCFL	1848	53,66 %	7,81 %	32,30 %	14,34 %	1,14 %
Loire	144 048	50,61 %	2,84 %	26,79 %	21,06 %	1,74 %

Données CAF et MSA au 31 décembre 2013

Données – de 18 ans	% de moins de 18 ans sur total population couverte (CAF/MSA)	Nombre d'enfants				% enfants sur total – 18 ans			
		- de 3 ans	3 à 6 ans	6 à 12 ans	12 à 18 ans	- de 3 ans	3 à 6 ans	6 à 12 ans	12 à 18 ans
Chazelles-sur-Lyon	40,88 %	174	150	324	337	17,09 %	14,73 %	35,07 %	33,10 %
CCFL	46,35 %	437	426	863	835	16,57 %	16,15 %	35,63 %	31,65 %

Données CAF et MSA au 31 décembre 2013

Données socio-économiques	% d'activité femmes 25/49 ans	% d'activité hommes 25/49 ans	% de chômage (CAF)	% de parents en activité		% allocataires < seuil de bas revenus (CAF)	% bénéficiaires minima sociaux
				Enfants de - 6 ans	Enfants de 6 à 18 ans		
Chazelles-sur-Lyon	81,82 %	90,85 %	9,21 %	59,88 %	73,34%	30,72 %	14,63 %
CCFL	84,49 %	95 %	6,24 %	69,18%	79,66 %	22,05 %	10,12 %

Données CAF et MSA au 31 décembre 2013

Répartition des familles allocataires selon les tranches de quotient familial – QF (CAF)	% QF - 350 €	% QF 350 à 700 €	% QF 700 à 1050 €	% QF 1050 à 1400 €	% QF + 1400 €	% QF indéterminé	Montant moyen QF (CAF)
Chazelles-sur-Lyon	4,41 %	27,39 %	29,69 %	18,97 %	8,81 %	10,73 %	895 €
CCFL	2,22 %	19,98 %	32,40 %	22,62 %	10,53 %	12,25 %	973 €

Données CAF et MSA au 31 décembre 2013

Pour info, pourcentage de QF < 700 (politique loisirs et vacances)

QF CNAF de 0 à 700	
Chazelles-sur-Lyon	31,80 %

La population des moins de 18 ans représente environ le quart de la population chazelloise, selon les données de l'INSEE, avec une légère augmentation observée entre 2007 et 2012. L'évolution des naissances est globalement stable, avec un pic de naissances observée en 2012.

Services et structures Enfance Jeunesse de la Commune de Chazelles-sur-Lyon

La Commune et les associations de Chazelles offrent de nombreux services pour l'accueil des enfants et des jeunes, sur leurs différents temps de vie.

Pour les enfants de 6 à 10 ans

- 1 école maternelle et élémentaire publique
- 1 école maternelle et élémentaire privée
- 1 périscolaire déclaré DDCE à l'école publique maternelle et élémentaire
- 1 garderie scolaire à l'école privée
- 1 centre de loisirs 4-12 ans durant les mercredis et vacances scolaires (ALE)

Pour les jeunes de 11 à 18 ans

- 1 collège privé et 1 collège public
- 1 lycée général public et 1 lycée professionnel privé
- 1 Accueil Jeunes (MJC)
- 1 centre de loisirs petites vacances et été (MJC)

Pour toute la famille

- 1 MJC, action « Parents d'ados, Ados de parents » (prévention diverses, groupes de paroles) et diverses activités artistiques, culturelles et sportives
- 1 Centre socio-culturel, actions collectives familles (groupe de paroles, baby sitting,...)
- 1 bibliothèque municipale
- 1 ludothèque associative
- 1 office municipal des sports (associatif)
- des associations sportives et culturelles (football, handball, basket, tennis, pétanque, volley, escalade, cirque...)
- 1 association musicale
- 1 cinéma itinérant
- 1 cyber centre

Les équipements

- 2 gymnases
- 2 terrains de tennis
- 2 stades de football
- 1 lieu d'évolution (city-stade)
- 1 jardin public
- salle communale Bras de Fer

Ces structures adaptent leurs projets aux évolutions des besoins des familles et du territoire, en lien avec les réflexions menées dans le cadre du PEL¹².

La Coordination Enfance Jeunesse accompagne les structures et les réflexions PEL.

12 Projet Éducatif Local

Au cours du précédent Contrat Enfance Jeunesse, on peut noter les évolutions suivantes :

- l'ouverture du lycée d'enseignement général qui incite la MJC à faire évoluer son projet d'accueil jeunes notamment avec une extension de sa capacité d'accueil,
- le souhait des élus d'améliorer la qualité d'accueil sur les temps périscolaires, avec la création d'un Accueil Périscolaire Municipal déclaré et la formation de l'équipe,
- la mise en place de la Réforme des rythmes scolaires, avec la création d'un PEDT¹³,
- l'expérimentation de stages multi-sports pour les 6-12 ans, organisés pendant les vacances scolaires par l'OMS¹⁴,
- l'expérimentation de l'accueil d'un groupe de jeunes de 12 à 13 ans par l'ALE¹⁵, dans le cadre du centre de loisirs,
- la création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Dans les évolutions des projets, la réalité économique de la population est prise en compte dans la réflexion. En effet, les familles chazelloises ayant des revenus modestes sont nombreuses avec plus de 30 % des familles allocataires CAF ayant un quotient familial inférieur à 700 €.

C'est pourquoi les structures d'accueil ont mis en place des tarifications modulées en fonction des possibilités financières des familles, en réponse aux exigences de la CAF.

Pour permettre l'accès de tous les enfants et jeunes au cadre éducatif structurant des accueils de loisirs et accueils jeunes, il est important de poursuivre la réflexion sur les tarifications appliquées, et sur la complémentarité entre les structures.

Les axes de développement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 au niveau de la commune de Chazelles-sur-Lyon s'appuient sur les réflexions menées dans le cadre du PEL et du PEDT, en cohérence avec les axes développés au niveau de la Communauté de communes.

L'ouverture et le développement artistique et culturel et l'implication citoyenne en sont également des axes forts.

La Commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite avant tout conforter l'existant, lorsque les projets répondent aux besoins des familles en rendant les services nécessaires.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2013-2016 :

Pour rappel, le PEL constitue un cadre formalisé qui permet aux acteurs d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe, complémentaire et cohérente. Il organise les conditions d'articulation entre les différents acteurs.

13 Projet Éducatif De Territoire

14 Office Municipal des Sports

15 Association Loisirs Enfants

1/ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser la diversité des actions dans les domaines de l'apprentissage, de l'éducation, de la culture et des loisirs.
- Favoriser le bien être de l'enfant, dans l'école et en dehors.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et « savoir-être » conditionne l'intégration sociale d'un individu.

Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposée à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

2/ Valoriser et soutenir le rôle éducatif des parents

- Favoriser le dialogue entre professionnels, parents, jeunes.
- Être à l'écoute des besoins des parents
- Prévenir les conduites addictives et dangereuses des jeunes.

Ce dernier objectif opérationnel fait son apparition dans le PEL, compte tenu de problématiques perçues sur le territoire autour notamment de la consommation d'alcool excessive, par des mineurs mais également par des adultes, parents d'enfants ou de jeunes. Il s'agit de réfléchir à la circonférence parents-enfants-alcool.

Sur le plan général, il convient de réaffirmer la primauté éducative de la cellule familiale en favorisant toutes les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif. Pour cela, il est souhaitable d'organiser des temps d'échanges et de partage entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation.

3/ Développer l'esprit citoyen et l'autonomie des enfants et des jeunes

- Permettre l'expression, l'implication des jeunes dans les projets de la Ville.
- Favoriser l'apprentissage à l'autonomie.
- Permettre aux jeunes de se responsabiliser.

L'accès à la citoyenneté est la prise de conscience de la notion d'intérêt général, elle implique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités.

Chaque co-éducateur pourra amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leur espace de vie.

Les actions mises en œuvre pourront constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

4/ Permettre la cohérence des actions en direction des enfants et des jeunes

- Développer les actions de transversalité et la concertation entre les partenaires sociaux, scolaires et associatifs.
- Favoriser le recueil et la réactualisation de données (ressources et lacunes)
- Participer à une réflexion thématique à dimension intercommunale

OBJECTIFS CEJ 2015-2018 :

⇒ Conserver la dynamique autour du Projet Éducatif Local :

- Assurer la cohérence éducative du projet éducatif sur la ville
- Mettre en adéquation les projets pédagogiques des différentes structures
- Ouvrir le Comité de pilotage et permettre la rotation des participants
- Organiser l'évaluation du PEL et sa réécriture
- Participer à la réflexion sur la politique enfance jeunesse au niveau intercommunal

⇒ Adapter l'offre d'accueil Enfance Jeunesse aux besoins des familles :

- Identifier les besoins
- Questionner la cohérence des offres apportées
- Réadapter les propositions des structures enfance jeunesse
- Poursuivre le développement des offres d'accueil pour les enfants et les jeunes
- Évaluer et réadapter la complémentarité des projets

⇒ Favoriser la qualité de l'accueil :

- Favoriser l'inter-connaissance et les passerelles entre les structures
- Favoriser les échanges sur les fonctionnements et les pratiques professionnelles
- Favoriser la prise en compte des besoins spécifiques aux différents âges et à leurs problématiques propres

⇒ Développer le partenariat, la mise en réseau, la communication :

- Poursuivre la mission de coordination
- Impulser une dynamique locale, participative et transversale à tous les partenaires
- Favoriser les projets communs et les mutualisations
- Développer la communication sur les structures et leurs actions

⇒ Anticiper les évolutions du nouveau contrat, de nouveaux enjeux dans une logique de cohérence éducative autour du Projet Éducatif Local et avec les projets des associations, des établissements scolaires et de la commune.

AXES DE DEVELOPPEMENT CEJ 2015-2018 :

Le développement d'actions nouvelles, éligibles ou non au CEJ 2015-2018, les réflexions et projets initiées dans le cadre du PEL concourent à l'amélioration et la pérennisation des accueils d'enfants et de jeunes.

Maintien de l'accueil périscolaire de qualité :

Pour répondre à l'axe « Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes », la création de l'accueil périscolaire déclaré en 2012 a permis d'améliorer la qualité éducative de ces temps périscolaires.

Ce projet semble répondre aux attentes des familles, comme le montre la montée en charge observée, malgré les réticences de départ dues au coût impacté.

La professionnalisation des agents renforce la qualité de cet accueil.

La question des horaires d'accueil est à explorer en lien avec les autres modes de garde.

Le projet doit évoluer et s'adapter aux réformes engagées, dans un souci de qualité et de réponse aux besoins des familles.

Réforme des rythmes scolaires :

En effet, la mise en place des nouveaux temps périscolaires a été travaillée dans le cadre de rencontres PEL, rassemblant tous les acteurs socio-éducatifs locaux.

C'est dans la concertation que les rythmes scolaires et périscolaires ont été pensés.

La mise en place des TAP¹⁶ est facilitée par l'existence de cet accueil périscolaire déjà structuré, « rodé » et « adopté » par les familles.

La passerelle entre l'école et l'accueil de loisirs des mercredis après-midi, assurée par l'ALE, est un service précieux. Il permet de répondre aux besoins de garde en journée complète pour des familles dont les parents travaillent et qui ne peuvent récupérer leurs enfants après l'école les mercredis midi.

La passerelle entre les écoles maternelles et la crèche, s'est adaptée aux nouveaux horaires de fin de classe, à savoir 12h, avec un accompagnement des enfants par le personnel municipal ou celui de la garderie de l'école privée, jusqu'à la crèche. Ce service permet aux enfants de démarrer l'école progressivement, en demi-journée, tout en continuant à fréquenter la structure de garde à laquelle ils sont habitués. Il répond à des attentes de parents notamment ceux qui travaillent.

La recherche de cohérence des rythmes entre les écoles privées et publiques sur la commune doit se poursuivre pour favoriser une complémentarité entre les temps de l'enfant (scolaires, péri et extra scolaires), et une mixité des enfants des écoles privées et publiques sur les temps extra-scolaires.

Accompagnement à la scolarité par le Centre Socioculturel :

Dans l'axe PEL « Valoriser le rôle éducatif des parents », le centre social a développé, en 2015, un projet pour permettre à l'enfant de mieux vivre sa scolarité.

Ce projet d'accompagnement à la scolarité, mis en place avec le soutien de la CAF (dans le cadre du CLAS¹⁷), fait suite à des questionnements de parents dans le cadre de groupes de paroles et de conférences.

Ce projet est complémentaire de l'accueil périscolaire et des études surveillées proposées dans les écoles. En effet, l'accompagnement effectué par des bénévoles se veut ludique et propose une approche très différente de celle de l'école.

Mise en place et développement d'un accueil de loisirs à dominante sportive - OMS :

Dans le cadre de l'axe PEL « Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes », une enquête sur les pratiques extra-scolaires des 4-11 ans a été réalisée auprès des familles chazelloises. Cette étude montre que les pratiques sportives sont plus développées que les pratiques culturelles ; mais avec des domaines sportifs non-existants sur la commune.

L'OMS¹⁸ et le Chargé des Sports de la Mairie ont proposé aux familles des stages multi-sports expérimentaux en 2014, pour voir si ces offres de loisirs pouvaient répondre à des attentes.

16 Temps d'Activités Périscolaires

17 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

18 Office Municipal des Sports (association)

Devant le succès de ces séjours, l'OMS a décidé de créer un accueil de loisirs à dominante sportive, déclaré DDCS. L'ALE¹⁹, n'ayant pas de vocation sportive, n'a pas souhaité intégrer ces actions dans le projet de son centre de loisirs.

Cette déclaration en accueil de loisirs permet de pérenniser cette offre de découverte et d'initiation à diverses activités sportives, en partenariat avec les associations sportives locales. En effet, cette action devient ainsi éligible au CEJ et la commune perçoit un soutien de la CAF.

L'OMS propose donc à partir de l'été 2015, un centre de loisirs fonctionnant 5 semaines dans l'année, pendant les vacances scolaires (1 semaine aux vacances d'hiver, printemps et automne, et 2 semaines en été), et avec un projet de camps multi-sports en été dès 2016.

La formation BAFA des animateurs sportifs est envisagée.

D'après l'étude, 82 % des enfants de la commune ne fréquentent pas de centre de loisirs, d'où l'intérêt de créer un nouvel accueil complémentaire de l'existant pour permettre à certains de ces enfants d'intégrer une structure socio-éducative de ce type.

Projet de création d'un skate-park :

Pour répondre aux attentes des jeunes, les élus souhaitent avancer sur le projet de réalisation d'un skate-park sur la Commune, avec eux. En effet, cette démarche favorise l'éducation à la citoyenneté, inscrite dans le PEL, en permettant aux jeunes d'être acteurs de ce projet qui leur est destiné.

Un travail de réflexion a déjà été mené au sein de l'OMS. Pour la concrétisation, l'OMS travaillera en associant notamment élus, jeunes, animateurs MJC et Chargé des sports, dans le cadre du Projet Éducatif Local.

Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Créé en 2014 dans le cadre de l'axe « Favoriser l'éducation à la Citoyenneté » du PEL, le CME permet aux enfants de se responsabiliser, d'être autonomes et d'être acteurs de la vie citoyenne locale. Ce projet s'appuie sur un partenariat fort entre la Commune, les parents et l'Éducation Nationale, dans la réflexion et les différents étapes de mise en place du projet (candidatures, campagne électorale, élections, communication et mise en place des projets).

Ce Conseil Municipal des Enfants qui s'adresse à des chazellois scolarisés en CM1 et CM2 est un projet très motivant pour les enfants, au vu du bilan d'une première année de fonctionnement.

Le Conseil Intercommunal des Jeunes nouvellement créé va permettre aux volontaires de reprendre leur engagement citoyen en classe de 4ème et 3ème.

Démarche d'éducation artistique et culturelle :

La démarche initiée par la Communauté de Communes, avec le soutien de la DRAC²⁰, pour tous les enfants et jeunes du territoire bénéficie aux petits chazellois par l'intermédiaire des structures qui participent aux projets : écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées, ainsi que la MJC.

Ces projets favorisent également l'épanouissement des enfants et des jeunes, par la mise en place de parcours artistiques et culturels, comme projetés dans le cadre du PEL. Ils sont également une réponse aux lacunes repérées dans les domaines artistique et culturel, lors de l'étude sur les pratiques extra-scolaires des 4-11 ans.

19 Association Loisirs Enfants

20 Direction Régionale des Affaires Culturelles

Cette démarche participe à l'éducation et l'ouverture aux Arts et à la Culture.

Dès 2015, des ateliers de pratiques artistiques sont mis en place par des artistes en résidence. Les domaines de la photographie, de la bande-dessinée et du film sont découverts.

Cette convention signée pour 3 années s'attachera à explorer d'autres arts tels que le spectacle vivant, la danse... autour de la thématique « Image de soi, image du territoire ».

D'autres structures seront associées, notamment les centres de loisirs enfants, pour permettre un parcours artistique transversale des différents temps de l'enfant.

Prévention des conduites addictives :

Dans l'axe PEL « Valoriser le rôle éducatif des parents », une démarche de prévention des conduites à risque et addictives est mise en place suite à une enquête réalisée auprès des jeunes par la coordinatrice et le Point Info Santé du centre social.

La commune souhaite favoriser un environnement éducatif qui participe à la prévention des risques liés à l'alcool et aux drogues, chez les jeunes ; en associant notamment les associations culturelles et sportives.

Un *Guide de prévention alcool* à destination des organisateurs de manifestations festives, accompagné de kits de prévention, est mis en place.

Des actions de prévention autour du théâtre forum vont se mettre en place en lien avec les établissements scolaires, avec le soutien de la MILDECA²¹.

Partenariats entre les structures socio-éducatives :

La question de la passerelle, des partenariats et de la complémentarité entre les structures ; inscrite dans l'axe PEL « Favoriser la cohérence des actions en direction des enfants et des jeunes », est un domaine à approfondir au cours du CEJ 2015-2018.

En effet, de nombreuses associations interviennent sur la commune, dans les champs de l'Enfance et de la Jeunesse. Leurs missions diverses doivent être complémentaires en vue du service à rendre à la population et des besoins dans ce domaine.

Sur la commune, il est important que les structures qui interviennent sur les mêmes tranches d'âges, définissent et affichent des objectifs bien différents (en réponse à des besoins identifiés) pour faciliter la compréhension par les familles (notamment pour l'accueil des 12-13 ans par l'ALE).

La MJC est demandeuse de partenariat avec l'OMS pour développer des offres multi-sports pour les jeunes de plus de 12 ans, dans le cadre de son accueil de jeunes.

Ce partenariat permettrait également de développer des animations sportives ponctuelles sur des espaces publics en libre accès, tels que le city-stade, ou le jardin public.

Les partenariats entre structures d'accueil et établissements scolaires sont à développer.

Ils sont existants dès lors qu'un mode de garde est en jeu (passerelle crèche/écoles, passerelle école/centre de loisirs les mercredi après la classe). Mais dès que le jeune est davantage autonome, les liens ne sont plus « incontournables » entre l'établissement scolaire et la MJC, sauf projets divers.

La question de la proximité des établissements se pose donc pour l'accueil jeunes de la MJC, actuellement trop excentré pour que les jeunes puissent le fréquenter facilement sur les temps périscolaires. Les possibilités d'interventions au sein des établissements, ou à proximité (futurs locaux du Centre Social...) sont à explorer.

21 Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Lorsqu'il y a changement de tranche d'âge, l'accompagnement des enfants et de leurs parents vers la nouvelle structure, nécessite connaissance et confiance mutuelle entre structures.

La fréquence et la qualité des passerelles entre les âges sont déterminantes pour la réussite du passage d'une structure à une autre, pour l'enfant (exemple : passerelle crèche/ALE, ALE/MJC). La formalisation et le développement de ces passerelles sont des éléments à approfondir au cours du CEJ 2015-2018, notamment par des idées innovantes. Par exemple : lors des passerelles, l'accueil des parents directement dans la nouvelle structure. L'organisation de mini-séjours en commun est également un moyen intéressant pour permettre aux enfants de se familiariser avec les animateurs et le fonctionnement.

Coordination Enfance Jeunesse :

La mission de coordination doit se poursuivre pour impulser une dynamique locale, participative et transversale à tous les partenaires, à l'échelle de la commune et en lien avec le territoire plus large.

L'éducation artistique et culturelle et l'implication citoyenne des enfants et des jeunes, sont des supports transversaux pour les actions inscrites ou à inscrire au CEJ 2015-2018.

« La coordination doit accompagner la construction progressive des partenariats et les faire vivre pour une représentation partagée des besoins sociaux sur le territoire communal, pour reconnaître la place centrale de l'enfant et du jeune dans la vie de la cité. »

Extrait du Projet Éducatif Local 2013-2016

Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais

Commune de Chazelles-sur-Lyon

Commune de Chevrières

Commune de Grammond

Commune de Maringes

Commune de Saint-Denis-sur-Coise

Commune de Virigneux

Contact Coordinatrice Enfance Jeunesse CCFL :

Lydie GOUTAGNEUX – 04 77 94 55 68

enfance-jeunesse@cc-forez-en-lyonnais.fr

Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais

Zone de Montfuron - 42140 Chazelles-sur-Lyon